



Municipalité d'Arzier-Le Muids

Le service des bâtiments et de la déchèterie est en charge de l'entretien et de la mise à disposition du patrimoine immobilier communal. Pour compléter son équipe, il recherche un ou une

Employé(e) communal(e) polyvalent(e)

Poste à 100%

Missions principales

- Garantir l'entretien et le bon fonctionnement des bâtiments communaux
- Assumer la responsabilité de la déchèterie communale et des éco-points
- Collaborer à la location des salles communales
- Réaliser divers travaux d'intendance ou de réparation dans les bâtiments communaux.
- Contrôler et entretenir les installations techniques des bâtiments.
- Suivre et contrôler les prestations des entreprises dans le cadre des travaux d'entretiens
- Participer à l'entretien hivernal (salage, déneigement, ...)
- Collaborer avec les autres services communaux

Profil et compétences

- CFC dans le domaine du bâtiment (électricien, sanitaire, chauffagiste, ...)
- Expérience dans un poste similaire un atout
- Capacité à faire face à des imprévus et bonne résistance au stress
- Proactivité et sens de l'initiative
- Sens aigu de la communication et du travail en équipe
- Etre disponible le soir et les samedis
- Discrétion naturelle, impératif devoir de réserve et de confidentialité
- Connaissance des logiciels Office (Word, Excel, Outlook)

Offre

- Un travail varié et passionnant dans un cadre et une ambiance agréables
- Indépendance dans l'organisation du travail
- Salaire adapté aux responsabilités et à l'engagement personnel

Entrée en fonction : de suite ou à convenir

Renseignements : M. Cédric Favre au 022 / 366 87 79

Si vous êtes intéressé-e par un nouveau défi professionnel, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre dossier complet (avec lettre de motivation, CV, copies de certificats) jusqu'au **15 février 2023**, par courriel à commune@arzier.ch ou à l'adresse :

"Confidentiel"

Commune d'Arzier-Le Muids
Rue du Village 22
Case postale
1273 Arzier-Le Muids

Les offres d'agences de placement ne sont pas prises en considération dans le cadre de ce recrutement. Dès lors, il n'y aura aucune négociation pour le versement d'une quelconque prétention.